



frais de transports lors droits de visite

Par **soeur de coeur**, le **02/07/2012 à 21:48**

Bonsoir, mon conjoint est intance de divorce depuis 2009, lors de l'ordonnance de non-conciliation d'avril 2010, il est demandé à mon conjoint d'assumer les frais de transports pour son enfant, les aller-retour entre les domiciles respectifs. Pour les prochaines vacances d'été, son fils doit être avec nous du 11 juillet au 10 août, ensuite son ex-femme nous fait emmener son fils chez le frère de mon conjoint (à 30 kms de notre domicile) pour 1 semaine de-là l'enfant doit se faire emmener chez ses grands-parents maternels à environ 40 kms du domicile de celui-ci. Le frère de mon conjoint doit ensuite retourner chercher l'enfant le 19 août afin de le déposer au train pour son retour au domicile maternel.

J'aimerais savoir qui doit payer les frais de train du 19 août, jour du retour de l'enfant à son domicile, sachant que le fils de mon conjoint n'est plus sous notre responsabilité car nous n'avons le droit de l'avoir qu'un mois en été (soit la moitié des vacances d'été).

Je vous remercie par avance pour votre réponse.